

Plainte pour une personne sous curatelle

Par cappuccino, le 06/03/2017 à 20:05

bonjour,

la situation que je vais vous exposer est dramatique depuis 2 ans ma sœur a accueilli chez elle un homme qui était à la rue pour le dépanner en attendant qu il trouve un logement . elle a fait ça par pure générosité pour quil s en sorte comme elle se plait à le répéter. Or, aujourd hui il est toujours chez elle , ne veut pas partir . depuis qu il vit chez ma sœur les ennuis n ont fait qu empirer de jour en jour .D abord , à cause du bruit qu il a fait , ma sœur est expulsée de son logement ;il lui a vidé son compte et son assurance vie {27000euros].ma soeur est quelqu un de très naïf qui croit tout ce qu on lui dit, elle ne voit le mal nulle part et trouve des excuses à la personne de la pire engeance !nous avons quand même réussi à la faire mettre sous curatelle pour cesser l hémorragie .Malgré cela il prend le peu qu il peut obtenir . nous sommes allées porter plainte au commissariat en vainnous avons pu deposer une main courante seulement . j ai écrit au procureur pour lui faire part de la situation préoccupante de ma sœur ; j attends que quelque chose soit fait . ma sœur est âgée de 76 ans . je pense qu elle a peur de cet homme âgé de 45 ans qui apparemment possède un casier judiciaire .j ai cru comprendre qu il était interdit de séjour dans le Loiret . il est en sursis avec mise à l'épreuve . lors de notre main courante nous avons dit à la police que cet homme se permettait de prendre la voiture de ma sœur alors quil ne possède pas le permis pour aller se ravitailler en drogue, aujourd hui je ne sais plus quoi faire pour sortir ma sœur de cette impasse .elle ne veut pas porter plainte .Existe t il une solution à ce problème ? quelles sont nos possibilités ? merci de m éclairer !